

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1005<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 15 mai 2007,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

PRÉSENTS : le *provost* et vice-recteur—Affaires académiques, M. Jacques Frémont; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Giovanni De Paoli, M. Michel D. Laurier, M. Jacques Boucher, M. Jean Sirois; la représentante du directeur de l'École HEC-Montréal, Mme Ruth Dupré; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, M. André Ferron; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Louise Béliveau, Mme Micheline Cambron, Mme Hélène David, M. Raymond Lalande, Mme Sylvie Normandeau; des étudiants, Mme Claudette T. Cloutier, M. Maxime Desmarais Tremblay, M. Éric Peters, M. Vincent Ranger; un chargé de cours, M. Najib Lairini; un observateur, M. Pierre Chenard.

ABSENTS : le recteur, M. Luc Vinet; le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, la vice-rectrice-International et vie étudiante, Mme Martha Crago, le vice-*provost* et vice-recteur—Planification, M. Pierre Simonet, le vice-recteur—Développement et relations avec les diplômés, M. Guy Berthiaume; le vice-recteur—Recherche, M. Jacques Turgeon; les doyens, Mme Anne-Marie Boisvert, M. Jean Duhaime, Mme Céline Goulet, M. Joseph Hubert, M. Claude Lamarche, M. Pierre Moreau, M. Jean Rouleau; le représentant du directeur de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Michèle Brochu, Mme Louise Dagenais, M. Stéphane Vachon; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Jean-Pierre Côté, Mme Nicole Dubreuil, M. Jacques Gresset, M. Robert Prud'homme; des observateurs, Mme Christine Colin, Mme Louise-Hélène Richard.

INVITÉS : M. Roger Martin, directeur du Bureau des affaires académiques et des programmes de Baccalauréat de l'École Polytechnique, pour la délibération CE-1005-8.1; Mme Suzanne Fauteur, coordonnatrice, Registrariat, pour la délibération CE-1005-8.3 et 8.4; M. Jean-Maurice Brisson, secrétaire de la Faculté des études supérieures, pour la délibération CE-1005-9.3

PRÉSIDENT : M. Jacques Frémont

SECRÉTAIRE : Mme Francine Verrier

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

---

CE-1005-1

ORDRE DU JOUR

CE-1005-1

L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux : 1003<sup>e</sup> séance tenue le 20 février 2007, et 1004<sup>e</sup> séance tenue le 29 mars 2007 par consultation écrite
3. Affaires découlant de ces procès-verbaux
4. Information et questions
5. Élection d'un membre au Comité des nominations de la Commission des études
6. Création de la Sous-commission des études supérieures
  - Mandat et principes de composition
7. Comité des nominations de la Commission des études
  - Modification au mandat à la suite de la création de la Sous-commission des études supérieures
8. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 8.1 École Polytechnique
    - Modifications aux programmes de baccalauréat
      - Concentration génie biomédical
      - Baccalauréat en génie électrique
      - Baccalauréat en génie mécanique
      - Baccalauréat en génie informatique et Baccalauréat en génie logiciel

- 8.2 Faculté de l'aménagement  
École de design industriel
  - Transformation du programme de Baccalauréat en design, orientation design industriel en un programme de Baccalauréat en design industriel, et du programme de Baccalauréat en design, orientation design d'intérieur en un programme de Baccalauréat en design d'intérieur
- 8.3 Calendrier universitaire
  - Trimestre d'été
  - Propositions de modification
- 8.4 Politique d'admission
  - Propositions de modification
- 9. Rapports du Conseil de la Faculté des études supérieures
  - 9.1 Faculté des arts et des sciences  
Département de psychologie
    - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (psychologie – recherche et intervention)
  - 9.2 Faculté des arts et des sciences  
École de psychoéducation
    - Création du programme de Ph.D. (psychoéducation)
  - 9.3 Faculté des études supérieures
    - Modifications au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures
  - 9.4 Faculté des études supérieures  
Administration sociale
    - Création d'un cheminement en administration sociale à la maîtrise individualisée (M.Sc.)
  - 9.5 Faculté des études supérieures  
Administration sociale
    - Modifications à la structure du programme de D.E.S.S. (administration sociale) et du microprogramme (administration sociale)
  - 9.6 Faculté des études supérieures  
Environnement et prévention
    - Programme de D.E.S.S. (environnement et prévention) : modifications au répertoire de cours du programme et changement de l'intitulé pour «environnement, prévention et gestion des catastrophes»
- 10. Affaires diverses
- 11. Prochaine séance
- 12. Clôture de la séance

CE-1005-2

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

CE-1005-2

Procès-verbal de la 1003<sup>e</sup> séance

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1003<sup>e</sup> séance tenue le 20 février 2007, tel que présenté.

Procès-verbal de la 1004<sup>e</sup> séance (consultation écrite)

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1004<sup>e</sup> séance tenue le 29 mars 2007 par consultation écrite, tel que présenté.

CE-1005-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1005-3

Les membres ont reçu en séance la liste des affaires découlant des 1002<sup>e</sup>, 1003<sup>e</sup>, et 1004<sup>e</sup> séances.

CE-1005-4	<u>INFORMATION ET QUESTIONS</u>	CE-1005-4
CE-1005-4.1	<u>Composition de la Commission des études</u>	CE-1005-4.1

Le président informe la Commission de la nomination de trois nouveaux membres étudiants : MM. Maxime Desmarais Tremblay, Éric Peters et Vincent Ranger; leur nomination sera faite prochainement par le Conseil, sur recommandation de l'Assemblée universitaire.

Le président signale la fin des mandats, au 31 mai prochain, de Mme Céline Goulet, de Mme Sylvie Normandeau et de Mme Louise Béliveau (à titre de directrice du Département de kinésiologie). Par ailleurs, il signale que M. Jean L. Rouleau a été renouvelé à titre de doyen de la Faculté de médecine.

CE-1005-4.2	Règlement des études de premier cycle - Dispositions réglementaires propres aux programmes : délégation	CE-1005-4.2
-------------	--	-------------

---

La vice-rectrice adjointe aux études mentionne que les Facultés ont transmis les dispositions réglementaires propres aux programmes; celles-ci seront intégrées au Guide d'admission.

CE-1005-4.3	<u>Faculté des études supérieures</u>	CE-1005-4.3
-------------	---------------------------------------	-------------

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures informe la Commission des dernières démarches réalisées dans le cadre des travaux relatifs à la restructuration de la Faculté des études supérieures et de la gestion des études supérieures.

CE-1005-5	Comité des nominations de la Commission des études - Élection d'un membre	CE-1005-5
-----------	--	-----------

---

A-33/1005<sup>e</sup>/556

La secrétaire générale présente le résultat du processus de mises en candidature aux fins de l'élection d'un membre au Comité des nominations de la Commission des études. Parmi les candidats suggérés, un a accepté de siéger au Comité, soit M. Stéphane Vachon. Celui-ci est donc proclamé élu membre du Comité. La Commission est invitée à prendre acte de cette élection.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études prend acte de la nomination, par acclamation, de M. Stéphane Vachon, professeur titulaire au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences, comme membre du Comité des nominations de la Commission des études, pour un mandat de quatre ans échéant le 31 mai 2011.

CE-1005-6                      Création de la Sous-commission des études supérieures                      CE-1005-6  
- Mandat et principes de composition

---

A-33/1005<sup>e</sup>/555

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures présente le mandat et les principes de composition retenus en vue de l'établissement de la Sous-commission des études supérieures, consignés au document A-33/1005<sup>e</sup>/555. En réponse à une question, il est précisé qu'il est prévu que cette Sous-commission débutera ses travaux à l'automne 2007.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve le mandat et les principes de composition de la Sous-commission des études supérieures, conformément au document A-33/1005<sup>e</sup>/555.

CE-1005-7                      Comité des nominations de la Commission des études                      CE-1005-7  
- Modification au mandat à la suite de la création de la  
Sous-commission des études supérieures

---

A-33/1005<sup>e</sup>/554

La secrétaire générale présente la modification proposée au mandat du Comité des nominations de la Commission des études, afin que celui-ci puisse procéder à la nomination de membres à la Sous-commission des études supérieures.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au mandat de son Comité des nominations, en lien avec la création de la Sous-commission des études supérieures, conformément au document A-33/1005<sup>e</sup>/554.

CE-1005-8                      RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études présente l'ensemble des projets inscrits aux points 8.1 à 8.4.

La Commission reçoit M. Roger Martin, directeur du Bureau des affaires académiques et des programmes du baccalauréat de l'École Polytechnique, pour la présentation du projet inscrit au point 8.1.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement présente le projet inscrit au point 8.2.

La Commission reçoit Mme Suzanne Fauteux, coordonnatrice au Registrariat, pour la présentation des projets inscrits aux points 8.3 et 8.4.

CE-1005-8.1                      École Polytechnique                      CE-1005-8.1  
Modifications aux programmes de baccalauréat

- Concentration génie biomédical
- Baccalauréat en génie électrique
- Baccalauréat en génie mécanique
- Baccalauréat en génie informatique et Baccalauréat en génie logiciel

---

A-33/1005<sup>e</sup>/552.1, 552.2, 552.3, 552.4 et 552

Les modifications aux programmes de Baccalauréat de l'École Polytechnique s'inscrivent dans le cadre de la réforme de ces programmes commencée en 2005. Les projets présentés aujourd'hui portent sur : l'intégration de la concentration Génie biomédical dans le programme de Baccalauréat en génie informatique —comportant la création des cours et du projet intégrateur final relatifs aux concentrations—; la création de deux concentrations dans le

programme de Baccalauréat en génie électrique (concentration *Signaux, images et formes* et concentration *Systèmes énergétiques*); la modification du répertoire de cours du programme de Baccalauréat en génie mécanique; les modifications aux programmes de Baccalauréat en génie informatique et de Baccalauréat en génie logiciel, relativement à la quatrième année de ces programmes, ainsi qu'aux orientations et concentrations.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux programmes de Baccalauréat — Concentration génie biomédical, Baccalauréat en génie électrique, Baccalauréat en génie mécanique, Baccalauréat en génie informatique et Baccalauréat en génie logiciel—, à l'École Polytechnique, conformément aux documents A-33/1005<sup>o</sup>/552.1, 552.2, 552.3, 552.4.

CE-1005-8.2

Faculté de l'aménagement  
École de design industriel

CE-1005-8.2

- Transformation du programme de Baccalauréat en design, orientation design industriel en un programme de Baccalauréat en design industriel, et du programme de Baccalauréat en design, orientation design d'intérieur en un programme de Baccalauréat en design d'intérieur

---

A-33/1005<sup>o</sup>/551, 551.1

Le projet de la transformation de deux orientations du programme de Baccalauréat en design en deux programmes distincts vise à distinguer ces deux formations — design industriel et design d'intérieur—, en attribuant à chacune une structure et un numéro de programme spécifiques. Cette transformation s'inscrit dans l'évolution observée pour ces formations, depuis 1998, et repose en partie sur les conclusions de l'évaluation du programme de design (en 2002), et afin de répondre aux demandes de formation dans ces domaines. Des précisions sont apportées sur les critères d'admission. Les programmes créés devront être transmis au Comité d'évaluation des programmes de la CREPUQ.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la transformation du programme de Baccalauréat en design, orientation design industriel en un programme de Baccalauréat en design industriel, et du programme de Baccalauréat en design, orientation design d'intérieur en un programme de Baccalauréat en design d'intérieur, à l'École de design industriel de la Faculté de l'aménagement, conformément au document A-33/1005<sup>o</sup>/551.

CE-1005-8.3

Calendrier universitaire

CE-1005-8.3

- Trimestre d'été  
- Propositions de modification

---

A-33/1005<sup>o</sup>/550, 550.1, 550.2, 550.3

Les modifications proposées aux règles de composition du calendrier universitaire, et, subséquemment, aux calendriers annuels qui en découlent, sont principalement liées à la définition de balises plus précises relativement au trimestre d'été, et à certains ajustements aux règles de composition en regard de modalités réglementaires (dont les dates de modification de choix de cours et d'abandon).

En réponse aux questions présentées, des précisions sont apportées sur les modalités de dérogation possibles en regard de la détermination de la date de la rentrée, et sur les diverses formules qui ont été envisagées afin d'informer les étudiants des délais relatifs à la modification du choix de cours et à l'abandon de cours (courriels, message sur le site web, ajout d'une note dans le plan de cours, etc.).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications aux règles de composition du calendrier universitaire, ainsi que les calendriers pour les années 2007 à 2012, conformément aux documents A-33/1005<sup>e</sup>/550, 550.1, 550.2.

CE-1005-8.4	Politique d'admission - Proposition de modification	CE-1005-8.4
<hr/>		
A-33/1005 <sup>e</sup> /553, 553.1		

Les modifications proposées à la Politique d'admission constituent une mise à jour des énoncés et modalités qui y figurent, et qui a été indiquée à la suite de l'implantation du Règlement des études de premier cycle.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la Politique d'admission, conformément au document A-33/1005<sup>e</sup>/553.

CE-1005-9      RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures et le vice-doyen de la Faculté des études supérieures présentent les projets inscrits aux points 9.1 à 9.6; selon le cas, les doyens ou vice-doyens des Facultés concernées apportent des précisions.

La Commission reçoit M. Jean-Maurice Brisson, secrétaire de la Faculté des études supérieures, pour la délibération CE-1005-9.3.

CE-1005-9.1	Faculté des arts et des sciences Département de psychologie - Modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (psychologie – recherche et intervention)	CE-1005-9.1
<hr/>		
A-33/1005 <sup>e</sup> /543		

Les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (psychologie – recherche et intervention) sont résumées dans la fiche signalétique du document de présentation. Les modifications touchent principalement l'option «Psychologie clinique».

Il est mentionné que le droit d'accès au titre de psychologue est dorénavant réservé aux détenteurs d'un doctorat.

Des précisions sont apportées sur les questions et commentaires présentés par le Comité de coordination des études de la FES et sur les suites qui y seront données.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au règlement pédagogique, à la structure et au répertoire de cours du programme de Ph.D. (psychologie – recherche et intervention), au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1005<sup>o</sup>/543.

CE-1005-9.2	Faculté des arts et des sciences École de psychoéducation - Création du programme de Ph.D. (psychoéducation)	CE-1005-9.2
<hr/>		
A-33/1005 <sup>o</sup> /544		

La création du programme de Ph.D. (psychoéducation) vise à autonomiser l'option «psychoéducation» du programme de doctorat en psychologie, et de la distinguer sous la forme d'une structure distincte de programme. La fiche signalétique du document de présentation présente la structure et les objectifs du programme proposé, ainsi que les commentaires du Comité de coordination des études de la FES. Le programme permettra de reconnaître tant la formation clinique acquise que la formation en recherche. On prévoit qu'il recevra de cinq à six étudiants par année. Le programme devra être transmis au Comité d'évaluation des programmes de la CREPUQ.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création du programme de Ph.D. (psychoéducation), à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/1005<sup>o</sup>/544.

CE-1005-9.3	Faculté des études supérieures - Modifications au Règlement pédagogique de la Faculté - Dispositions transitoires	CE-1005-9.3
<hr/>		
A-33/1005 <sup>o</sup> /545, et A-33/1005 <sup>o</sup> / 549		

Le document A-33/1005<sup>o</sup>/545 présente les modifications au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures. Le document A-33/1005<sup>o</sup>/549 porte sur les dispositions transitoires qui ont été prévues en regard de l'implantation du Règlement modifié. La modification du Règlement pédagogique se pose principalement en fonction de la restructuration de la Faculté des études supérieures. Des modifications se posent également en vue d'assurer l'harmonisation du Règlement avec le nouveau *Règlement des études de premier cycle*, ou afin de préciser la portée de certaines règles existantes.

L'objectif principal de la révision du Règlement pédagogique a voulu s'accorder avec la volonté du CONFES de décentraliser la gestion des études supérieures. Ainsi, les définitions présentées au début du Règlement viennent préciser le rôle des différentes instances dans un contexte décentralisé. Parmi les modalités à signaler figurent celles qui sont relatives au processus d'admission des étudiants internationaux, à la réduction de la durée de la scolarité, aux cotutelles de thèses, au processus de nomination des jurys pour les facultés non départementalisées.

Les dispositions transitoires vont baliser l'implantation du Règlement révisé, en vue de son entrée en vigueur, fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2008. Le président donne lecture des cinq articles des dispositions transitoires.

En réponse à une question, la secrétaire générale précise que les modalités relatives aux délégations de pouvoirs qui seront définies dans le cadre du *Règlement des études de premier cycle* devront être examinées, afin de déterminer l'instance qui devra les approuver.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/1005<sup>o</sup>/545, ainsi que les dispositions transitoires quant aux modifications au Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/1005<sup>o</sup>/549.

Le président remercie le secrétaire de la Faculté des études supérieures pour le travail important qu'il a accompli dans la révision du Règlement pédagogique, et remercie les personnes qui ont participé à cette démarche.

CE-1005-9.4	Faculté des études supérieures Administration sociale - Création d'un cheminement en administration sociale au programme de maîtrise individualisée (M.Sc.)	CE-1005-9.4
-------------	--	-------------

---

A-33/1005<sup>o</sup>/546

La création d'un cheminement en administration sociale dans le cadre du programme de maîtrise individualisée veut proposer une offre de formation professionnelle continue, afin de répondre aux besoins de formation dans ce domaine, présentés par une partie de la clientèle du programme de D.E.S.S. La structure du cheminement est précisée dans le document de présentation.

Le vice-doyen de la FES prend note d'une remarque sur le fait que les conditions d'admission définies pour le cheminement ne permettraient pas à des étudiants ayant complété un programme de Baccalauréat et souhaitant compléter leur formation par une formation en gestion de s'y inscrire. On observe que dans ce cas, ces étudiants devraient alors compléter la formation recherchée dans une autre institution; il conviendrait donc de prévoir un autre cheminement permettant de répondre à ces besoins de formation. Le vice-doyen indique qu'il vérifiera cette question auprès du responsable du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un cheminement en administration sociale au programme de maîtrise individualisée (M.Sc.), à la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/1005<sup>o</sup>/546.

CE-1005-9.5	Faculté des études supérieures Administration sociale - Modifications à la structure du programme de D.E.S.S. (administration sociale) et du microprogramme (administration sociale)	CE-1005-9.5
-------------	---	-------------

---

A-33/1005<sup>o</sup>/547

Les modifications à la structure du programme de D.E.S.S. et du microprogramme an administration sociale veulent assurer une meilleure intégration entre ces programmes et le programme de D.E.S.S. en administration.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à la structure du programme de D.E.S.S. (administration sociale) et du microprogramme (administration sociale), à la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/1005<sup>e</sup>/547.

CE-1005-9.6	Faculté des études supérieures Environnement et prévention - Programme de D.E.S.S. (environnement et prévention) : modifications au répertoire de cours du programme et changement de l'intitulé pour «environnement, prévention et gestion des catastrophes»	CE-1005-9.6
-------------	---	-------------

---

A-33/1005<sup>e</sup>/548

Les modifications proposées au programme de D.E.S.S. (environnement et prévention) comportent principalement l'intégration d'une nouvelle option à ce programme, soit l'option «gestion des catastrophes». La modification du titre du programme veut ainsi rendre visible ce nouvel axe de formation qui sera développé par ce programme. La création de trois nouveaux cours se pose en lien avec la création de la nouvelle option.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications au programme de D.E.S.S. (environnement et prévention), au répertoire de cours du programme ainsi que le changement de l'intitulé pour «environnement, prévention et gestion des catastrophes», à la Faculté des études supérieures, conformément au document A-33/1005<sup>e</sup>/548.

CE-1005-10	<u>AFFAIRES DIVERSES</u>	CE-1005-10
------------	--------------------------	------------

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1005-11	<u>PROCHAINE SÉANCE</u>	CE-1005-11
------------	-------------------------	------------

La prochaine séance aura lieu le mardi 12 juin 2007, à 14 heures.

CE-1005-12	<u>CLÔTURE DE LA SÉANCE</u>	CE-1005-12
------------	-----------------------------	------------

La séance est levée à 15 heures 40.

Adopté le 12 juin 2007 – Délibération CE-1006-2

Le président

La secrétaire

Jacques Frémont

Francine Verrier